

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE

---

### COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION DU JEUDI 17 AVRIL 2014

---

La séance est ouverte à 18 heures par M. Raymond COUDERC, Président sortant de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, dans la salle Zinga Zanga, Traverse de Colombiers, à Béziers.

#### INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE

**M. COUDERC, Président sortant de la CABM.-** Merci. Je crois que c'est l'heure. A l'automne 2001, 13 maires autour de moi, Claude VILLENEUVE, André GELIS, Michel SOLANS, Raymond FARO, Gérard LABATUT, Alain ROMERO, Georges SAYSSET, Alain BIOLA, Michel ROGET, Alain SENEGAS, Bernard AURIOL et Gérard GAUTIER ont réussi à dépasser leur égoïsmes de clocher et ont rédigé une charte qui est la base de la coopération entre nos 13 communes.

La Communauté d'Agglomération a été créée par arrêté préfectoral du 26 décembre 2001, et elle est donc composée des communes de Bassan, de Béziers, de Boujan-sur-Libron, de Cers, de Corneilhan, d'Espondeilhan, de Lieuran-lès-Béziers, de Lignan-sur-Orb, de Sauvian, de Sérignan, de Servian, de Valras-Plage et de Villeneuve-lès-Béziers.

En application des nouvelles dispositions qui sont issues des lois du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, municipaux et communautaires, et sur le constat d'un vote unanime des conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, a, par un arrêté en date du 21 octobre 2013, fixé le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire en vigueur à compter du renouvellement des conseils municipaux du mois de mars 2014. Nous y sommes.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est ainsi composé de 65 conseillers.

Le nombre de sièges de conseillers attribué à chaque commune, en fonction des chiffres de la population municipale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013, est fixé, pour la durée du mandat, comme suit – je dis bien « pour la durée du mandat » puisque, pour le mandat précédent, ce n'était pas tout à fait cela – :

- 30 sièges pour la commune de Béziers
- 5 sièges pour la commune de Sérignan
- 4 sièges pour la commune de Valras-Plage
- 3 sièges pour chacune des communes de Servian, Sauvian, Villeneuve-lès-Béziers, Boujan-sur-Libron, Lignan-sur-Orb et Cers
- 2 sièges pour chacune des communes de Bassan, Corneilhan, Lieuran-lès-Béziers et Espondeilhan.

Au terme des scrutins électoraux des 23 et 30 mars 2014, et au vu du procès-verbal de

l'élection du maire et des adjoints de la commune d'Espondeilhan le 28 mars 2014, ont été élus les conseillers communautaires suivants :

Pour la commune de Bassan :

Alain BIOLA  
Christine PUECH

Pour la commune de Béziers :

Robert MENARD  
Annie SCHMITT  
Benoît D'ABBADIE  
Elisabeth PISSARRO  
Gérard ANGELI  
Odette DORIER  
Michel MOULIN  
Pascale LAUGE  
Didier BRESSON  
Caroline DESCHAMPS  
Michel HERAIL  
Alberte FREY  
Luc ZENON  
Laurence RUL  
Yvon MARTINEZ  
Bénédicte FIRMIN  
Brice BLAZY  
Nathaly DARTIGUELONGUE  
Adil CHOUKRI TOURI  
Perrine PELAEZ  
Nourredine ABID  
Sandrine DAUGAS  
Elie ABOUD  
Agnès JULLIAN  
Daniel PAREDES  
Catherine VANDROY  
Pascal RESPLANDY  
Jean-Michel DU PLAA  
Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL  
Aimé COUQUET

Pour Boujan-sur-Libron :

Gérard ABELLA  
Michèle MILLER  
Philippe ROUGEOT

Pour Cers :

Gérard GAUTIER  
Dominique GUIFFREY  
Guy ASSEMAT

Pour Corneilhan :

Michel SUERE  
Annie ROUGEOT

Pour Espondeilhan :

Alain ROMERO  
Jean-Pierre LAMBERT

Pour Lieuran-lès-Béziers :

Robert GELY  
Marie-Agnès GAZEL

Pour Lignan-sur-Orb :

Jean-Claude RENAU  
Natalia PETITJEAN  
Alain SENEGAS

Pour Sauvian :

Bernard AURIOL  
Marie GIMENO  
Claude PATIN

Pour Sérignan :

Frédéric LACAS  
Roselyne PESTEIL  
Jacques DUPIN  
Magali PALERMO  
Claude GEISEN

Pour Servian :

Christophe THOMAS  
Viviane BAUDE-TOUSSAINT  
Henri CABANEL

Pour Valras-Plage :

Guy COMBES  
Florence TAILLADE  
Jacques GRANIER  
Pierre VILLENEUVE

Pour Villeneuve-lès-Béziers :

Jean-Paul GALONNIER  
Ariane DESCALS-SOTO  
Jean-Pierre MARC

Je déclare donc ces 65 personnes installées dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais au doyen d'âge – qui est une doyenne – de présider la séance du Conseil Communautaire au cours de laquelle il sera procédé à l'élection du nouveau Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

J'invite donc Mme Annie ROUGEOT à venir prendre la présidence de la séance.

## **DÉLIBÉRATION N° 01 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE**

**Rapporteur : Mme ROUGEOT**

**Mme ROUGEOT, Doyenne d'âge.**- Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Je suis très honorée de présider l'élection du Président de l'Agglomération de Béziers Méditerranée, même si cela n'est dû qu'au privilège de l'âge.

Je voulais également remercier le Maire de la commune de Corneilhan, M. Michel SUERE, qui m'a permis d'être là en tant que conseillère communautaire.

Merci aussi à M. THUILLIER, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération, qui m'a aimablement briffé pour cette élection.

Nous allons procéder maintenant, si vous le voulez bien, à la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance le benjamin de notre assemblée, M. Adil CHOUKRI TOURI.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Qui est pour ? Unanimité.

Je vous remercie. M. Adil CHOUKRI TOURI est désigné secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance va procéder à l'appel. Si vous disposez d'un pouvoir, je vous remercie de bien vouloir l'indiquer à l'appel de votre nom.

**M. CHOUKRI TOURI.**- Merci, Madame la Présidente. Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je procède à l'appel :

Gérard ABELLA : présent

Nourredine ABID : présent

Elie ABOUD : présent

Gérard ANGELI : présent

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : présente

Guy ASSEMAT : présent

Bernard AURIOL : présent

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : présente

Alain BIOLA : présent

Brice BLAZY : absent, représenté par Annie SCHMITT

Didier BRESSON : présent

Henri CABANEL : présent

Adil CHOUKRI TOURI : présent

Guy COMBES : présent

Aimé COUQUET : présent

Benoît D'ABBADIE : présent

Nathaly DARTIGUELONGUE : absente, représentée par Elisabeth PISSARRO

Sandrine DAUGAS : présente

Ariane DESCALS-SOTO : présente

Caroline DESCHAMPS : présente

Odette DORIER : présente

Jacques DUPIN : présent

Jean-Michel DU PLAA : présent

Bénédicte FIRMIN : présente

Alberte FREY : présente

Jean-Paul GALONNIER : présent

Gérard GAUTIER : présent

Marie-Agnès GAZEL : présente

Claude GEISEN : présent

Robert GELY : présent

Marie GIMENO : présent

Jacques GRANIER : présent

Dominique GUIFFREY : présente

Michel HERAIL : présent

Agnès JULLIAN : présente

Frédéric LACAS : présent

Jean-Pierre LAMBERT : présent

Pascale LAUGE : présente

Jean-Pierre MARC : présent

Yvon MARTINEZ : présent

Robert MENARD : présent

Michèle MILLER : présente

Michel MOULIN : présent

Magali PALERMO : présente

Daniel PAREDES : présent

Claude PATIN : présent  
 Perrine PELAEZ : présente  
 Roselyne PESTEIL : présente  
 Natalia PETITJEAN : présente  
 Elisabeth PISSARRO : présente  
 Christine PUECH : présente  
 Jean-Claude RENAU : présent  
 Pascal RESPLANDY : présent  
 Alain ROMERO : présent  
 Annie ROUGEOT : présente  
 Philippe ROUGEOT : présent  
 Laurence RUL : présente  
 Annie SCHMITT : présente  
 Alain SENEGAS : présent  
 Michel SUERE : présent  
 Laurence TAILLADE : présente  
 Christophe THOMAS : présent  
 Catherine VANDROY : présente  
 Pierre VILLENEUVE : présent  
 Luc ZENON : présent

**Mme ROUGEOT.**- Tout le monde a été appelé. On n'a oublié personne sur les 65. Le quorum étant atteint, nous pouvons procéder à l'élection du président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Pour l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, je vais vous donner lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales. L'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « le Président est l'organe exécutif de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ».

Conformément à l'article L 5211-2 du CGCT, les dispositions des articles L 2122-1 à L 2122-35 consacrées aux Maires des Communes sont applicables aux Présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale, sous réserve de dispositions spécifiques contraires.

Par transposition des articles L 2122-4 à L 2122-7 du CGCT applicables à l'élection des Maires et des Adjointes, les dispositions suivantes s'appliquent à l'élection du Président et des Vice-Présidents :

« Le Conseil communautaire élit le Président et les Vice-Présidents parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu président s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Le conseiller communautaire qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu président ou vice-président, ni en exercer même temporairement les fonctions.

Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité intercommunale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être président ou vice-président, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui, dans leur département de résidence administrative, sont situés dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations financières.

L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice, dans le même

Établissement Public de Coopération Intercommunale, des fonctions de président et de vice-président.

Le Président est élu au scrutin secret, à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

En vue de l'élection du Président et des Vice-Présidents, il convient de constituer le Bureau de vote et de désigner deux assesseurs, chargés, sous ma présidence, du dépouillement des bulletins de vote.

Je vous propose de désigner le plus âgé des conseillers après moi-même, et le plus jeune avant notre secrétaire, à savoir M. Aimé COUQUET et Mme Laurence RUL.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Je fais donc appel à candidature pour l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Nous vous écoutons.

**Mlle SCHMITT.**- Au nom de la Ville de Béziers, je propose la candidature de notre maire, Robert MENARD.

**Mme ROUGEOT.**- M. MENARD est donc déclaré candidat.

**M. GALONNIER.**- Je suis Jean-Paul GALONNIER. Au nom de la Ville de Villeneuve-lès-Béziers et en mon nom personnel, je présente ma candidature.

**Mme ROUGEOT.**- Nous enregistrons la candidature de M. GALONNIER.

**M. ROMERO.**- En 2002, j'étais celui qui a proposé la candidature pour la première fois de Raymond COUDERC. En tant que maire de la plus petite commune, c'était mon tour de le faire. Aujourd'hui, après bien des pages qui sont tournées, il me revient aussi le bonheur et l'honneur de présenter la candidature de Frédéric LACAS.

**Mme ROUGEOT.**- Nous enregistrons la candidature de M. LACAS.

Y a-t-il d'autres candidatures cachées qui vont se dévoiler ? Non.

Les assesseurs, M. COUQUET et Mme RUL, peuvent s'installer près de nous.

Les apparitrices ont déposé devant vous un bulletin de vote et une enveloppe. Pour que les opérations de vote se déroulent dans les meilleures conditions, je vais demander aux conseillers communautaires de la première rangée de se rendre dans les isoloirs qui se trouvent de part et d'autre des tables, afin d'inscrire sur le bulletin le nom du candidat de leur choix, puis d'insérer le bulletin dans l'enveloppe.

**M. GALONNIER.**- On peut présenter quand même sa candidature avant le vote. Il n'y a pas de débat ? Il n'y a pas de présentation des candidatures ? Est-ce que nous sommes en démocratie, oui ou non ?

**Mme ROUGEOT.**- Oui, nous sommes en démocratie.

**M. GALONNIER.**- Eh bien, Madame, je pense que la moindre des choses c'est quand même de présenter son projet. Moi, je préférerais le présenter au grand jour, plutôt que de le présenter dans des réunions plus ou moins occultes, qui ne font pas la grandeur de la

démocratie, je crois.

**Mme ROUGEOT.**- Monsieur GALONNIER, vous avez la parole.

**M. GALONNIER.**- Je n'ai pas la parole, mais si d'autres candidats veulent la prendre, qu'ils la prennent.

**Mme ROUGEOT.**- Monsieur MENARD, si vous voulez prendre la parole, je vous en prie. Non, vous ne souhaitez pas intervenir pour le moment. M. GALONNIER reprend la parole.

**M. GALONNIER.**- Permettez que je me lève et que je parle quand même face à mon auditoire parce que mon auditoire ce sont quand même, je pense, les élus communautaires qui doivent pouvoir entendre et voir ce que j'ai à dire parce que je n'aime pas, moi, parler par derrière. J'ai des choses à dire et je vais essayer de les dire très clairement et le plus succinctement possible, si vous m'accordez un peu de temps.

**Mme ROUGEOT.**- Nous espérons que ce ne sera pas trop long, Monsieur GALONNIER, mais sinon vous avez la parole.

**M. GALONNIER.**- Ah, Madame, est-ce que vous me donnez un temps de parole où est-ce que vous ne m'en donnez pas ?

**Mme ROUGEOT.**- Oui, je vous donne le temps de parole.

**M. GALONNIER.**- Vous me le donnez de combien de temps ?

**Mme ROUGEOT.**- Je ne sais pas. C'est vous qui déciderez, Monsieur, avec le respect que vous devez aux autres conseillers communautaires.

**M. GALONNIER.**- Mais, Madame, je suis très respectueux des hommes, et c'est tout ce que j'ai à dire.

**Mme ROUGEOT.**- Donc tout va bien. Je vous en prie.

**M. GALONNIER.**- Je vous remercie.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, au-delà des chiffres, les derniers résultats aux élections municipales m'amènent aujourd'hui devant vous et avec vous à repenser les fondamentaux de tout un engagement en politique. Repenser les bases de son engagement en politique est un devoir d'humilité face à cette fonction dont le mot « responsabilité » prend toute sa valeur.

Je n'aime pas l'expression « d'exercice du pouvoir », tant elle est connotée de qualificatifs extrémistes. J'aime l'expression « responsabilité » car elle engage l'élu à revisiter les sagesses nécessaires à une fonction électorale. C'est en homme responsable et déterminé, librement, que je me présente à la présidence de la Communauté d'Agglomération ; c'est en homme libre de toute influence partisane et calculée, c'est en homme engagé dans le développement économique du territoire qui m'a vu naître et que j'aime viscéralement que je présente ma candidature.

Je suis un homme libre qui veut développer les équilibres intercommunaux de notre territoire. Je ne combats pas un homme ou des hommes. Je me bats pour des idées dont l'histoire nous démontre les dérives dramatiques pour la France et le monde.

Oui, je suis un homme libre et un homme d'équilibre. A rester dans une démarche comptable, nous risquons d'être sourds au message historique que les électeurs nous envoient dans notre responsabilité d'élus. Les risques de cette surdité est le risque envers la démocratie. A

flirter avec les acouphènes ou la perte d'audition, nous pouvons nous laisser séduire par les illusions et les démagogies. Les réponses de radicalisation, d'exclusion, de stigmatisation, au même titre que les réponses d'utopie, de démagogie et d'illusion ne sont pas celles d'une France des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Mon message, il est clair : je le veux fort, je le veux rassembleur, je le veux efficace, je le veux solennel. Ayons l'humilité de l'efficacité à l'épreuve des critiques. Il y a urgence d'efficacité. Chacun vous parlera de rassemblement. Je ne veux pas un rassemblement de compromissions factice et circonstanciel.

Autour des valeurs fondamentales qui font et qui sont la France, je veux avec moi des hommes et des femmes de courage, de respect, de dynamique économique, des hommes et des femmes au service de la promotion du territoire.

Nous devons nous poser les vraies questions, celles qui rongent notre société : celles du chômage, celles de l'immigration, celles de la richesse, celles de la délinquance, celles de la désertification de nos centres villes.

Si je me déclare aujourd'hui devant vous, vous allez me dire : quelle légitimité as-tu, toi, en tant que maire de Villeneuve pour te présenter à la présidence de la Communauté d'Agglomération ? Je vous ai dit d'abord que j'étais un homme libre. Ensuite, je pense – et vous le savez tous – que la Communauté d'Agglomération, dans le mandat précédent, a initié plusieurs projets, dont un très important, peut-être capital pour l'avenir de cette Communauté d'Agglomération : il s'agit de la gare TGV avec le passage de la ligne LGV.

**Un conseiller communautaire.-** A Villeneuve.

**M. GALONNIER.-** Bien sûr qu'elle est à Villeneuve, bien évidemment. Il est normal quand même, cher Monsieur, que le Maire de Villeneuve-lès-Béziers puisse tirer la Communauté d'Agglomération vers le haut. Vous n'y verrez pas de mal, je pense.

Ensuite, je vous rappellerai simplement qu'au point de vue économique – j'ai fait les calculs – la Ville de Béziers possède environ 570 hectares qui sont mis au service du développement économique ; la Ville de Villeneuve-lès-Béziers en représente à peu près la moitié. C'est quand même un poumon économique important, qu'il ne faudrait pas oublier. Bien évidemment, je respecte chaque maire ici présent en sa qualité de maire. Je crois que je l'ai dit, c'est clair, c'est net et c'est précis.

Je voudrais vous dire également qu'il n'est, pour moi, pas facile de m'adresser à un auditoire de 65 personnes et de leur faire passer ce qu'est vraiment mon projet aujourd'hui. Tout le monde parlera de rassemblement certainement, mais on peut rassembler sur des idées, on peut rassembler sur des hommes, on peut rassembler sur tout un tas de choses. Il y a aujourd'hui – et nous en sommes tous et toutes peut-être en partie responsables, mais en tout cas cela nous touche tous et toutes – au-dessus de nous un mal qui nous ronge, un mal qui, un jour, nous amènera tout droit, toutes et tous, dans le mur. Se voiler la face et ne pas en parler, c'est être complice d'une telle chose. Ce mal, il faut le nommer. Ce mal, c'est le chômage, que certains traitent de différentes façons, accompagnent de différentes façons ; mais en réalité les résultats ne sont pas à la hauteur, et pas du tout – c'est le moins que l'on puisse dire – à la hauteur de ce que nous pourrions attendre. Il se passe que le chômage c'est quoi ? Le chômage, Mesdames et Messieurs, c'est la perte de l'emploi qui fait perdre la dignité à un homme. Alors je sais que je vois peut-être ici ou là des sourires. Moi, personnellement, cela ne me fait pas rire parce que je pense que ne pas en parler, ne pas traiter ce problème, ce serait dramatique. Nous avons une chance dans cette Communauté d'Agglomération parce que cette Communauté d'Agglomération est nouvelle. Celle de 2008 à 2014, ce ne sera pas la même que celle de 2014 à 2020 et celles qui suivront parce que le législateur a prévu que le mode électoral allait changer. Ce mode électoral, Mesdames et Messieurs, cela va nous permettre bien évidemment de débattre. Cela, je ne voudrais pas qu'on l'oublie. Ce mode électoral, il nous permet, tous et toutes, peut-être de nous offrir une



chance de nous retrouver, et de nous retrouver non pas autour de ce que je considérerai être le tout venant d'une Communauté d'Agglomération, c'est-à-dire la construction d'un équipement performant en disant : « je t'échange ma piscine contre un titre ». Cela, ça n'a rien à voir avec une bonne gestion de communauté d'agglomération ; cela, ça ne rassemble pas, cela ne fait que diviser les hommes. Alors si nous devons partir pour six ans et nous battre sans arrêt, faire notre train-train quotidien et avoir des majorités de circonstance ou des minorités, personnellement cela ne m'intéresse pas du tout.

Moi, ce qui m'intéresse, c'est de proposer un projet. Moi, je voudrais un projet qui rassemble. Un projet, il sera basé autour de quoi ? Eh bien, il sera basé autour de l'activité économique bien évidemment et du développement économique. Pour cela, nous pouvons tous nous retrouver par rapport au chômage et à l'activité économique. Bien évidemment, cela va nous demander des efforts. Bien évidemment, ce n'est pas tout fait. Malheureusement, nous reproduisons ici – il ne faut pas se le cacher – exactement ce qui se reproduit au niveau national, c'est-à-dire que tout ce qui a été essayé comme système pour l'instant a donné un résultat zéro. Il nous faut donc une efficacité. L'efficacité, elle ne peut se faire que si, tous ensemble, nous essayons de baisser la tête et de nous retrouver.

Alors je ne vais pas être très long, mais j'explicitai mon projet par la suite, si vous le voulez bien... (Mouvements divers parmi les conseillers communautaires) Merci pour la démocratie, bravo ! Si vous étiez venus pour boire l'apéritif tout de suite après, c'est raté. Nous pouvons nous retrouver autour de ce thème-là et je n'en plaisante pas du tout. C'est une possibilité qui nous est offerte, une grande chance.

Alors, bien évidemment, on va me poser comme question – parce que je sais qu'il faut le dire et je sais que cela interroge beaucoup – : qu'est-ce que tu vas proposer ? [parce qu'un président, par définition, il va proposer des vice-présidences, vous le pensez bien, c'était de tradition et on en distribuait à l'époque].

Moi, je n'en distribuerai pas. Je pense qu'il faut, pour vraiment calmer le jeu et faire en sorte que chaque ville soit représentée, un président avec 12 vice-présidents, un par commune. Je souhaite – je vous le propose et je le veux pour cette agglomération – que nous puissions nous retrouver – c'est ma proposition – dans une première vice-présidence tout à fait particulière en ce sens qu'elle va regrouper autour de l'activité économique, autour du développement économique, autour de tout ce qui touche la formation professionnelle et l'économie, la totalité des maires de cette Communauté d'Agglomération avec obligation d'efficacité et de résultat. C'est cela qui va nous réunir. Je vous sens un peu plus interrogateurs. Eh oui, ce n'est plus chacun dans son coin, c'est tous qu'il va falloir y aller collectivement. Je sais que cela dérange.

Il y a dans cette Communauté d'Agglomération des compétences, tant au niveau des élus qu'au niveau des collaborateurs, c'est-à-dire des administratifs. Il faut les libérer, il faut leur dire : il faut aller – je sais qu'en ce sens je suis entendu par quelques-uns ici – chercher les entreprises, il faut mettre toutes les conditions à disposition des entreprises, des employeurs et des employés, tant au niveau de la formation qu'au niveau des terrains qui peuvent être disponibles. Il faut travailler uniquement sur le plan économique...

**Mme ROUGEOT.**- Monsieur GALONNIER, je vous demanderai de bien vouloir conclure.

**M. GALONNIER.**- Excusez, je vais terminer, Madame, mais je me crois dans un autre hémicycle. Je pense qu'il faut travailler là-dessus. Je sais que vous êtes interrogatifs, mais si nous reprenons le ronronnement nous n'avancerons pas. Il y en a qui m'ont dit : « mais l'Agglomération aura ses minorités et ses majorités, et cela ira très bien ». Eh bien, si nous n'avons pas de résultats là-dessus, je vous le dis, Mesdames et Messieurs, il est fort à parier que nous aurons peut-être quelques déceptions et dans les mois à venir et dans les années à venir. Cela, moi, personnellement, je ne le veux pas. Si vous en prenez la responsabilité,

ce sera votre choix. Chacun peut se regarder dans sa glace le matin ; moi, je pourrai me regarder droit dans les yeux. Merci beaucoup.

(Applaudissements de conseillers communautaires)

**Mme ROUGEOT.**- Merci, Monsieur GALONNIER.

Quelqu'un veut-il parler ? Monsieur MENARD, nous vous écoutons.

**M. MENARD.**- Mesdames, Messieurs, chers collègues, si je devais croire la presse, si je devais prêter l'oreille à certaines rumeurs, si je tenais compte de certains faits, il semblerait alors inutile que je présente ma candidature à la présidence de notre Agglomération ; les jeux seraient faits, il y aurait eu des conciliabules, des promesses, des accords, peut-être même des avertissements envers ceux soupçonnés d'être susceptibles de mal voter. Mais je ne crois rien de cela, je ne veux rien en croire car je crois, moi, en la transparence. Je crois en la démocratie, je crois au respect du suffrage universel. J'ajoute que je crois en vous, Élus, en votre aptitude à distinguer l'intérêt général des partis pris politiques dans lesquels certains aimeraient vous enfermer pour mieux, en fait, vous contrôler.

Pour moi, les jeux ne sont pas faits, d'abord parce qu'il ne s'agit pas d'un jeu, ni d'un match retour, ni d'une revanche pour certains qui ont perdu les municipales et qui, faute de pouvoir gagner l'Agglomération, font tout pour que le Maire de Béziers ne la préside plus.

De quoi s'agit-il ? De désigner un président tout puissant qui agirait à sa guise dans le seul intérêt de sa commune et sans tenir compte des autres ? Certainement pas. Non. Il s'agit d'élire un homme capable d'incarner notre agglomération, de tenir compte de tous dans l'expression de toutes les sensibilités. A ce titre, permettez-moi de vous le dire, le maire de la ville centre a toute légitimité pour présider cette assemblée. Hier encore, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie me le disait. A la tête de 72 000 habitants, il est, me semble-t-il, à même de travailler pour une agglomération de 110 000 habitants. Nul d'ailleurs ne le contestait jusqu'à présent. Qui en contestera le principe aujourd'hui ? Si quelqu'un s'y risque, comment l'expliquera-t-il aux citoyens de Béziers ? Qui osera dire aux Biterrois : « je vous mets à l'index parce que vous avez élu un maire qui n'appartient pas à un des grands partis qui dirige ce pays ? » Qui osera prétendre qu'il y a des maires plus légitimes que d'autres, des maires plus acceptables que d'autres, des maires de première catégorie et d'autres que l'on pourrait reléguer aux seconds rôles ? Qui osera dire cela ?

Notre Agglomération a besoin de concorde. Elle a besoin d'une équipe qui pousse dans le même sens. Mais cette union, ce travail en commun, comment le faire ? Comment l'entamer si dès le premier jour certains nous imposent ici une guerre politicienne qui, au regard des enjeux, est une véritable guerre civile entre communes du Biterrois ? Aucun habitant de l'Agglomération, quel qu'il soit, ne le comprendrait. Au contraire, cela alimenterait l'idée que les élus sont tenus par des partis et que ceux-ci pensent d'abord à leurs petits intérêts de boutique avant l'intérêt général.

Il y aura bientôt trois semaines, les électeurs se sont exprimés. Pour la première fois, ils ont élu des conseillers communautaires. Ne leur volez pas leur vote, et je m'adresse plus particulièrement aux élus biterrois de l'opposition : ne votez pas contre Béziers, ne votez pas contre vous-mêmes, contre vos familles, contre vos amis, contre vos électeurs. Mettre à l'écart la Ville de Béziers, ce serait mettre à l'écart la démocratie, ce serait dire aux deux tiers des habitants de l'Agglomération : « vous n'êtes pas les bienvenus ».

Ma conception de la présidence est à l'opposé. Tout le monde ici est le bienvenu car nous y sommes tous ici et nous sommes tous ici chez nous. C'est le sens de ma candidature : ne laisser personne de côté, avancer ensemble, nous battre contre l'adversité et non pas nous battre entre nous.

Des dossiers de la plus haute importance nous attendent et j'aborderai tous les dossiers avec

un double souci : que les choses changent au seul profit de nos concitoyens, et que la mutualisation de nos moyens entraîne une baisse des dépenses de fonctionnement et non une hausse.

Nous devons également redonner de l'air aux contribuables, que ce soient les entreprises ou les ménages. Nous venons de le décider à Béziers ; il faut également le faire à l'échelle de l'Agglomération.

Ce programme qui est un programme de bon sens ne peut que recevoir un assentiment général. Cela ne se réalise pas seul, mais grâce au travail en commun de tous les élus. Pas plus que la Ville centre ne doit être mise à l'index, les communes du Biterrois ne doivent pas supporter l'hégémonie de Béziers. Nous devons viser à l'équilibre dans nos rapports. Cela n'est possible que dans le respect et dans le travail, et ceci dès cette séance, je m'y engage pour ma part.

Nouveau, neuf dans ma fonction de maire, comme je le serai à la présidence de l'Agglomération, je n'ai de compte à régler avec personne. Je n'entretiens d'inimitié ou de querelle avec aucun élu. Il n'existe entre nous aucune barrière, sinon celle que certains s'évertuent à dresser. C'est donc en homme indépendant que je viens à vous et c'est à un geste de liberté que je vous appelle : votez librement, votez pour qu'ensemble nous appliquions les mesures d'urgence dont nos concitoyens ont besoin. C'est une grande et belle aventure humaine qui nous attend. Personne n'a le droit de la gâcher au nom de sa rancœur ou au nom de ses petits intérêts. Nous devons voir plus haut, plus beau. Les habitants du Biterrois seront attentifs à notre vote. Ils attendent beaucoup. Ne les décevons pas.

(Applaudissements de conseillers communautaires)

**Mme ROUGEOT.**- Merci, Monsieur le Maire.  
Monsieur LACAS, vous pouvez intervenir.

**M. LACAS.**- Puisque chacun a pris la parole, nous allons continuer. Je suis désolé si c'est un peu long, mais c'est nécessaire bien entendu.

J'avais adressé une lettre ouverte à l'ensemble des maires, des élus communautaires et de la population de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Puisque je m'étais adressé aux élus communautaires, je ne vois pas pourquoi je ne m'adresserais pas à vous qui êtes présents ici, et c'est un message qui peut être adressé à tous les Biterrois.

Les 23 et 30 mars, la population de l'Agglomération Béziers Méditerranée s'est exprimée. Un message fort a été envoyé au monde politique. Il serait aujourd'hui coupable de n'en tenir aucun compte. C'est dans ce contexte totalement inédit que j'ai décidé d'adresser cette lettre ouverte à tous les maires et conseillers communautaires, et donc à vous.

Le nouveau mode de scrutin a permis d'élire pour la première fois des conseillers communautaires. Ce sont eux qui auront la lourde responsabilité d'être les garants d'une cohérence territoriale au sein de l'Agglomération Béziers Méditerranée composée de 13 villes ou villages.

Une nouvelle gouvernance doit être mise en place aujourd'hui par un vote des 65 conseillers communautaires. Notre Communauté d'Agglomération ne doit pas s'isoler. Un territoire ne peut avancer qu'en fédérant le maximum d'acteurs : les forces vives économiques, les partenaires institutionnels (l'État, la Région, le Conseil Général, les Agglomérations voisines). Béziers, notre ville centre, doit être également prise en compte et jouer son rôle. Il n'y a pas de recette magique pour réussir, mais un impératif qui s'impose à nous tous : le rassemblement. Bien sûr, nous le prônons tous, mais ce rassemblement est important.

Réélu à Sérignan, deuxième ville de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, avec plus de 75 % des voix, j'ai fait la démonstration avec une équipe plurielle que travailler

ensemble pour l'intérêt général était possible. Ce résultat est le fruit d'un rapprochement au-delà des clivages politiques avec tous les partenaires institutionnels. Notre territoire n'a que trop souffert de divisions, de querelles intestines, de manque de vision et d'ambition. Paradoxalement, aujourd'hui, ce retard constitue aussi une force car beaucoup reste à faire.

Ces derniers jours, de nombreux appels de la population du territoire, d'élus de tous bords, de décideurs économiques m'ont été adressés, et c'est pour cela que je me suis porté candidat à cette présidence. Vous le savez, j'ai toujours défendu, avant toute autre considération, la notion de territoire et d'intérêt général. J'ai su aussi, quand il le fallait, faire valoir ma différence. J'ai également conservé ma liberté de parole dans un esprit constructif et de gestion responsable. Je veux être l'homme du rassemblement, et c'est à ce titre que je me suis porté candidat.

Plusieurs questions nous sont aujourd'hui posées par les électeurs, notamment la fiscalité, l'emploi, la relance économique qui sera basée sur le tourisme et la viticulture, la renégociation du prix de l'eau à échéance des contrats, l'aménagement du territoire et de nos cœurs de villes, le bien-vivre ensemble et enfin l'écoute et la proximité.

Je compte les aborder en priorité, car il est de notre devoir d'y répondre collégialement, de travailler ensemble pour l'intérêt du Grand Biterrois. Nous devons travailler en équipe pour que vive ce Biterrois qui a un potentiel énorme.

Alors il est fort dommage de voir Béziers dans la lunette des médias, mais avec le potentiel que nous avons nous pouvons montrer que Béziers est un territoire qui peut vivre. Nous pouvons montrer qu'il est capable de rebondir, et je suis persuadé que si nous savons nous rassembler au-delà de tous ces clivages nous pourrions avancer dans l'intérêt du territoire. Nous ne sommes pas obligés de prendre le maire de la ville centre comme sur d'autres communes telles que Bordeaux ou d'autres communautés d'agglomération. Pour travailler ensemble, nous ne sommes pas obligés de décider que ce soit l'un ou l'autre. L'essentiel, c'est de se fédérer, plutôt que de se combattre d'y mettre des synergies, et c'est en mettant ces synergies au niveau de toutes les collectivités, des décideurs et des agences de développement que nous pourrions faire vivre ce territoire. En tout cas, tout le monde est une « personne ressource », chacun d'entre vous peut l'être, et c'est en unissant ces forces que nous y arriverons.

En tout cas, merci et nous respecterons votre choix.

(Applaudissements de conseillers communautaires)

**Mme ROUGEOT.**- Merci, Monsieur LACAS. Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole ou pouvons-nous continuer ? Plus personne ne veut parler.

Je disais donc que les apparitrices ont déposé devant vous un bulletin de vote et une enveloppe. Pour que les opérations de vote se déroulent dans les meilleures conditions, je vais demander aux conseillers communautaires de la première rangée de se rendre dans les isolements qui se trouvent de part et d'autre des tables, afin d'inscrire sur le bulletin le nom du candidat de leur choix, puis d'insérer le bulletin dans l'enveloppe.

Une fois cette formalité remplie, chaque conseiller communautaire de la première rangée, à l'appel de son nom par le secrétaire de séance, s'approchera de la table de vote, déposera l'enveloppe dans l'urne et signera la liste d'émargement présentée par l'apparitrice.

Pendant que les premiers conseillers communautaires voteront, les conseillers communautaires de la deuxième rangée se déplaceront de la même manière vers les isolements.

A l'appel de leur nom par le secrétaire de séance, ils s'approcheront de la table de vote, déposeront l'enveloppe dans l'urne et signeront la liste d'émargement présentée par l'apparitrice.

Evidemment, nous procéderons de la même façon pour les deux rangées suivantes.

Nous pouvons procéder au vote. Comme je le disais, il faut aller dans l'isoloir. Les deux assesseurs peuvent venir près de la table de vote. M. COUQUET, vous pouvez voter tout de suite et Mme RUL, vous voterez quand on énoncera votre nom.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets. M. CHOUKRI TOURI appelle les votants à mettre leur bulletin dans l'urne, après qu'ils soient passés par l'isoloir)

**M. CHOUKRI TOURI.**- J'appelle les votants :

Gérard ABELLA : a voté.

Benoît D'ABBADIE : a voté.

Nourredine ABID : a voté.

Aimé COUQUET : a voté.

Elie ABOUD : a voté.

Guy COMBES : a voté.

Gérard ANGELI : a voté.

Adil CHOUKRI TOURI : a voté.

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté.

Henri CABANEL : a voté.

Guy ASSEMAT : a voté.

Didier BRESSON : a voté.

Bernard AURIOL : a voté.

Brice BLAZY (représenté par Annie SCHMITT) : a voté.

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté.

Alain BIOLA : a voté.

Nathaly DARTIGUELONGUE (représentée par Elisabeth PISSARRO) : a voté.

Jacques GRANIER : a voté.

Sandrine DAUGAS : a voté.

Marie GIMENO : a voté.

Ariane DESCALS-SOTO : a voté.

Robert GELY : a voté.

Caroline DESCHAMPS : a voté.

Claude GEISEN : a voté.

Odette DORIER : a voté.

Marie-Agnès GAZEL : a voté.

Jacques DUPIN : a voté.

Gérard GAUTIER : a voté.

Jean-Michel DU PLAA : a voté.

Jean-Paul GALONNIER : a voté.

Bénédicte FIRMIN : a voté.

Alberte FREY : a voté.

Dominique GUIFFREY : a voté.

Roselyne PESTEIL : a voté.

Michel HERAIL : a voté

Perrine PELAEZ : a voté.

Agnès JULLIAN : a voté.

Claude PATIN : a voté.

Frédéric LACAS : a voté.

Daniel PAREDES : a voté.

Jean-Pierre LAMBERT : a voté.

Magali PALERMO : a voté.

Pascale LAUGE : a voté.

Michel MOULIN : a voté.  
Jean-Pierre MARC : a voté.  
Michèle MILLER : a voté.  
Yvon MARTINEZ : a voté.  
Robert MENARD : a voté.  
Natalia PETITJEAN : a voté.  
Luc ZENON : a voté.  
Elisabeth PISSARRO : a voté.  
Pierre VILLENEUVE : a voté.  
Christine PUECH : a voté.  
Catherine VANDROY : a voté.  
Jean-Claude RENAU : a voté.  
Christophe THOMAS : a voté.  
Pascal RESPLANDY : a voté.  
Florence TAILLADE : a voté.  
Alain ROMERO : a voté.  
Michel SUERE : a voté.  
Annie ROUGEOT : a voté.  
Alain SENEGAS : a voté.  
Philippe ROUGEOT : a voté.  
Annie SCHMITT : a voté.  
Laurence RUL a voté.

(Mme RUL et M. COUQUET procèdent au dépouillement)

(Applaudissements à la fin du dépouillement)

**Mme ROUGEOT.**- Je vais proclamer les résultats :  
Nombre de conseillers en exercice : 65.  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 65.  
Nombre de votants : 65.  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 1.  
Nombre de suffrages exprimés : 64.  
Majorité absolue : 33.  
Jean-Paul GALONNIER a obtenu 3 voix.  
Frédéric LACAS a obtenu 33 voix.  
Robert MENARD a obtenu 28 voix.  
Et il y a un suffrage déclaré nul.

M. Frédéric LACAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et est immédiatement installé.

(Applaudissements)

**M. LACAS, Président de la CABM.**- Merci à tous. Vous venez de m'élire ce soir Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, et c'est pour moi un immense honneur. Cette élection est le point d'orgue d'une campagne courte mais intense, qui a été passionnante par les rencontres et les débats suscités.

Cette élection est également le début, pour ma part, d'une véritable mission. Je mesure en effet le poids et les responsabilités qui me sont confiées ce soir. Cependant, pour relever les défis qui se présentent à moi, je ne suis pas seul. Nous ne pourrons réussir que dans l'union, la solidarité et je compte travailler avec chacun d'entre vous, sans exclusive.

Je vous l'ai dit récemment, chers collègues, les deux grands principes qui guideront mon

action tout au long de ce mandat seront l'intérêt général de notre Biterrois et la gouvernance démocratique. Je ne conçois pas de piloter seul notre Agglomération. Chacun peut, chacun doit apporter sa pierre à l'édifice. Le contexte difficile que nous connaissons aujourd'hui nous impose de mettre en synergie toutes nos compétences. Demain, je porterai vos attentes, je porterai les espérances de tous les Biterrois, et je vous assure de ma totale indépendance et de mon entier dévouement pour ce territoire qui m'a vu grandir et que j'aime profondément.

Mais ce soir je veux avant tout remercier tout d'abord nos concitoyens qui, pour la première fois, nous ont tous élus au suffrage universel direct et ont exprimé un besoin de changement mais aussi des inquiétudes que j'ai entendues.

Je veux remercier mes collègues conseillers communautaires qui m'ont élu et les autres qui ont respecté cette procédure et ce choix démocratique.

Je veux remercier également les agents de la Communauté d'Agglomération et ceux des villes qui la composent qui, chaque jour, mettent leurs compétences et leur engagement en faveur de notre territoire pour améliorer le bien-vivre et faciliter le quotidien des habitants.

Enfin, je veux remercier mon prédécesseur, Raymond COUDERC, qui a présidé douze ans durant notre Agglomération.

Et puis, je peux remercier mes proches et ma famille.

J'appelle ce soir toutes les forces vives du Biterrois et de notre région pour que, tous ensemble et dès demain, nous nous mettions à la tâche. Je vais me faire ambassadeur de ce territoire et rencontrer les représentants de l'État, de la Région, du Département, mais aussi tous les acteurs économiques afin de défendre nos grands projets. Je vais aller chercher les aides et les soutiens nécessaires pour dynamiser notre tissu économique.

Je souhaite enfin donner toutes ses chances à notre Biterrois et changer son image en mettant en avant ses atouts et ses richesses.

Je sais qu'en tant que maire ou en tant que vice-président j'ai pris des positions qui étaient les miennes. Je garde toujours mes convictions et je ne reviendrai pas sur mes prises de position ; mais, maintenant, en tant que Président de l'Agglomération Béziers Méditerranée, je prends l'engagement et le rôle d'être neutre dans mes positions, de respecter tous les engagements qui ont été votés sur les projets antérieurs et de continuer à trouver des projets porteurs pour notre économie biterroise.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, Béziers mérite mieux que ce qui a été dit. Je refuse cette image de ville et de territoire perdu comme certains l'ont indiqué dans la presse, et je voudrais que nous sachions montrer, nous tous, que ce territoire peut rebondir, est un territoire remarquable. A nous de faire valoir ce potentiel. Nous avons un littoral, nous avons un fleuve, nous avons un patrimoine culturel, nous avons aussi un patrimoine viticole remarquable. Beaucoup de personnes sont des personnes ressources car le Biterrois était une ville en pleine expansion. Pourquoi n'y arriverions-nous pas si nous savons nous souder, si nous faisons passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier ? Je serai garant de cela. Il faudra reconsidérer certes quelques problèmes et aller en avançant.

Vive le territoire du Biterrois ! Vive vous tous ! Et à bientôt dans l'action. Merci à vous.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

D'aujourd'hui découle demain. Etre humain, c'est aimer les hommes. Etre sage, c'est les connaître. Qu'on se le dise. Merci.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Dans l'ordre du jour, en premier point il y avait l'élection du Président.

Les questions 2 et 3 qui étaient la composition du Bureau et la détermination du nombre de vice-présidents et l'élection des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération, nous les reportons à la prochaine séance pour que nous puissions en discuter ensemble.

Du coup, nous allons passer directement aux modalités de constitution de groupes de conseillers communautaires.

## **DÉLIBÉRATION N° 1 : MODALITÉS DE CONSTITUTION DE GROUPES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.-** L'article L 5216-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les Conseils des Communautés d'Agglomération de plus de 100 000 habitants les conseillers communautaires peuvent se constituer en groupe.

« Les groupes d'élus se constituent par la remise au Président de la Communauté d'Agglomération d'une déclaration, signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et précisant le nom du groupe et de son représentant ».

A partir de la constitution de groupes de conseillers, le Conseil Communautaire peut, dans les conditions qu'il définit, affecter à ces derniers, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

« Le Président peut, dans les conditions fixées par le Conseil Communautaire et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes de conseillers communautaires une ou plusieurs personnes.

Le Conseil ouvre au budget de la Communauté d'Agglomération, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, et sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil ».

Les différents groupes de conseillers communautaires seront pris en compte pour l'application du principe de la représentation proportionnelle dans la composition des commissions.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer le nombre minimum de membres permettant de constituer un groupe.

Il est enfin précisé que ces dispositions ainsi que les modalités de fonctionnement et d'évolution des groupes de conseillers seront insérées dans le règlement intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- de fixer à trois le nombre minimum de conseillers communautaires pour constituer un groupe ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des questions ? Monsieur COUQUET, vous pouvez intervenir.

**M. COUQUET.-** Nous proposons également que cette question soit remise à la prochaine séance puisque, pour l'instant, ne sachant pas encore comment serait élu le nouveau président, les groupes n'ont pas été formés. Je pense que c'est pareil pour l'ensemble des 65 conseillers communautaires, et toutes les autres questions sont à remettre à la prochaine séance afin que nous ayons le temps de discuter entre les uns et les autres pour voir ce que nous faisons.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'était une proposition, mais nous pouvons le reporter à la prochaine séance. Par ailleurs, il y a des commissions que nous devons nommer sur le principe pour pouvoir les réitérer la prochaine fois. Les autres questions, nous n'allons donc pas les repousser puisqu'il ne s'agit que de commentaires.



**M. COUQUET.**- S'il n'y a pas de décisions nominatives à prendre, d'accord.

**M. THUILLIER, Directeur Général des Services de la CABM.**- Excusez-moi d'intervenir. Sur un plan purement administratif, vous savez que les assemblées délibérantes peuvent, en leur sein, constituer des groupes. C'est à l'initiative des conseillers. Ce n'est pas une obligation bien sûr. Mais si nous vous proposons de prendre cette simple décision aujourd'hui, c'est pour fixer le nombre minimum de conseillers qui peuvent former un groupe. Ce qui vous est proposé, c'est trois. Ensuite, libre à vous de former ou de ne pas former des groupes, mais je pense que nous en aurons besoin par la suite puisque vous savez que, dorénavant, la composition des commissions doit représenter de manière proportionnelle la composition du Conseil Communautaire. Alors jusqu'à présent nous n'avons pas cette pratique. Cette pratique, maintenant, va s'imposer à nous. Si vous vous constituez en groupes, bien sûr les répartitions des sièges dans les commissions se feront en fonction de l'importance relative de chacun des groupes. Si vous décidez de ne pas adhérer à un groupe, vous ferez bien sûr aussi partie de cette représentation dans le cadre de la proportionnalité. La proposition que nous vous faisons, c'est simplement pour essayer d'aller un peu plus vite parce que, lors de la prochaine séance, il va y avoir beaucoup de décisions à prendre. Mais, après, bien sûr, vous êtes tout à fait libres de décider ce que vous voulez.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous verrons tout cela dans le détail la prochaine fois, mais nous pouvons aujourd'hui fixer à 3 le nombre de conseillers pour constituer un groupe. Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote pour ? Unanimité.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION N° 2 : MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES EN VUE DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS RELATIVES À LA COMMANDE PUBLIQUE**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La délibération n° 2 concerne les modalités de dépôt des listes en vue de l'élection des membres des commissions relatives à la commande publique.

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Communautaire doit procéder aux élections des membres des commissions relatives à la commande publique que sont la commission d'appel d'offres (CAO), le jury relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre (Jury MOE) et la commission des délégations de service public (CDSP).

Conformément aux articles 22, 24, 74, 168 du Code des marchés publics et L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la composition du jury MOE, de la CAO et de la CDSP est fixée à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est Président de droit et pourra être suppléé par son représentant.

Les membres titulaires et suppléants sont élus à bulletin secret, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Si les codes susvisés prévoient que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, ils n'indiquent pas les modalités de dépôt des listes qu'il convient donc de déterminer.

Ainsi, il vous est proposé de fixer les modalités de dépôt des listes comme suit :

- Chaque conseiller ou groupe de conseillers peut déposer une liste ;
- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir ;
- Les listes peuvent être déposées auprès de M. le Président jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil Communautaire au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, c'est-à-dire la prochaine séance qui a lieu le 28 avril.

Une commission d'appel d'offres ou un jury spécifique pourront être constitués pour la passation d'un marché le nécessitant.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres composant les commissions relatives à la commande publique (CAO, jury MOE et CDSP) dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des questions ? Non. C'est juste une formalité administrative.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote pour ? Unanimité.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION N° 3 : CRÉATION DE LA COMMISSION DES MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous avons ensuite l'exposé n° 3 qui concerne la création de la commission des marchés passés selon une procédure adaptée.

Le Code des marchés publics fixe les seuils à partir desquels les marchés sont attribués par une commission d'appel d'offres. Ces seuils sont actuellement les suivants :

Marchés de fournitures et services : 207 000 € HT

Marchés de travaux : 5 186 000 € HT.

En deçà de ces montants, les marchés sont passés selon une procédure dite adaptée (MAPA) pour laquelle le code des marchés publics n'impose par l'organisation de commission chargée de leur attribution.

Cependant, compte tenu du niveau particulièrement élevé du seuil en matière de marchés de travaux, il est souhaitable de prévoir, pour leur attribution, la consultation d'une entité collégiale qui puisse apporter une garantie d'impartialité et de respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Il vous est donc proposé de constituer une commission des marchés à procédure adaptée (CMAPA) chargée d'émettre un avis sur le choix de l'attributaire.

La CMAPA traitera des marchés de travaux dont le montant est supérieur au seuil à partir duquel les marchés de fournitures et services sont soumis à une procédure formalisée (soit 207 000 € actuellement).

Les règles de fonctionnement de la CMAPA sont celles prévues par le Code des marchés publics pour la commission d'appel d'offres.

La CMAPA est composée comme suit :

Membres ayant une voix délibérative :

- Le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ou son représentant

- Les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres.  
En cas de partage des voix, le Président de la commission MAPA a une voix prépondérante.

Membres ayant une voix consultative :

- Le comptable public
- Un représentant du Directeur départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
- Si nécessaire, des personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

La commission peut, en outre, faire appel à des agents de la collectivité compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Ces derniers n'auront ni voix délibérative, ni voix consultative.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- de créer la commission des marchés passés selon une procédure adaptée (CMAPA), telle que définie ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote pour ? Unanimité.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, on peut dire que la fin de séance est là. Je vous remercie de ne pas quitter la salle avant d'avoir signé les deux exemplaires du procès-verbal qui vous sont présentés par les apparitrices.

Vous voudrez bien ensuite vous diriger vers le studio photographique, pour ceux qui n'y sont pas allés, installé à gauche de la scène, derrière le rideau, où les deux photographes vous prendront en photo.

Enfin, je vous donne d'ores et déjà le rendez-vous pour notre prochaine séance qui se tiendra le lundi 28 avril, à 18 heures, à la médiathèque André Malraux ou dans un lieu qui vous sera précisé ultérieurement.

Le procès-verbal est en cours d'impression. Il faut laisser le temps nécessaire aux rédacteurs qui l'établissent pour qu'on puisse vous le faire signer. Merci.

**(La séance est levée à 19 h 35)**

---